

ARRÊT

Pièce à conviction :
Consignation P.C. extrait des minutes du Secrétariat-Greffe
de la Cour d'Appel de Paris

COUR D'APPEL DE PARIS

Prononcé publiquement le
appels correctionnels,

PARTIES EN CAUSE DEVANT LA COUR :

COPIE CONFORME
livrée le 21/01/20
M^e JOSSEAUME
T.059

appelant,

Comparant, sans avocat à l'audience du vendredi
Comparant, assisté de Maître JOSSEAUME Rémy, avocat au barreau de
PARIS, vestiaire G.0059,

PAR CES MOTIFS

LA COUR,

Statuant publiquement et contradictoirement à l'égard de toutes les parties,

Reçoit le prévenu et le ministère public en leurs appels,

Infirme le jugement en toutes ses dispositions,

Relaxe le prévenu des fins de la poursuite,

Déboute la partie civile de ses demandes,

Déclare le présent arrêt opposable à :

LA PRÉSIDENTE,

LE GREFFIER,